



M.

Le neuf d'aoust de l'année mil sept cent quatre vingt cinq
 après la publication d'un ban faite à la messe paroissiale et
 ayant obtenu dispense des deux autres de m^r. de lostanges vicair
 général de ce diocèse en date du six aoust et ne s'étant trouvé
 aucun empêchement ni opposition j'ai moi vicair de wizenon,
 du consentement de m^r. Kint curé, donné la bénédiction
 nuptiale à jean francois hebant âgé de vingt huit ans natif
 de huiques paroisse de louguenette fils de jacques et de marie
 francoise caubert d'une part et marie marguerite leclecq

agée de vingt un ans native de cette paroisse fille de louis
 joseph et de jeanne francoise hoel d'autre part. ont été témoins
 jacques hebant pere du contractant, louis joseph leclecq
 pere de la contractante, philippe joseph leclecq, charles
 joseph dermenghem beau pere de la contractante qui ont
 tous signé cet acte avec moi excepté jacques hebant et
 louis joseph leclecq qui ont mis leur marque ordinaire de
 ce interpellés

jean francois hebant
 marie marguerite leclecq

marque  de jacques hebant
 marque  de louis joseph leclecq

philippe joseph leclecq

charles joseph dermenghem

et j'amey vicair de wizenon

M.1785.8.9

Le neuf d'aoust de l'année mil sept cent quatre vingt cinq
après la publication d'un ban faite à la messe paroissiale et
ayant obtenu dispense des deux autres de mr : de lostanges vicaire
général de ce diocese en datte du six aoust et ne s'étant trouvé
aucun empechement ni opposition , j'ai , moi vicaire de wizernes,
du consentement de mr : Kindt curé, donné la bénédiction
nuptiale à jean francois hebant agé de vingt huit ans natif
de huisques paroisse de longuenesse fils de jacques et de marie
francoise canlers d'une part et marie marguerite leclecq
agée de vingt un ans native de cette paroisse fille de louis
joseph et de jeanne francoise hoel d'autre part . ont été témoins
jacques hebant pere du contractant , louis joseph leclecq
pere de la contractante , philippe joseph leclecq , charles
joseph dermenghem beau frere de la contractante qui ont
tous signés cet acte avec moi , excepté jacques hebant et
louis joseph leclecq qui ont mis leur marque ordinaire de
ce interpellés

jean francois hebant

marie margueritte josehp larlecq

marque + de jacques hebant

marque + de louis joseph leclecq

philippe joseph leclercq

Charles joseph Dermenghem

c : j : fumery vicaire de wizernes